

Mme Angeliki VERLI  
Head of Unit  
European Commission  
DG for Education and Culture  
Tempus – Erasmus Mundus  
Office MAD0 15/43  
B – 1049 Brussels  
BELGIQUE

Nancy, le 3 novembre 2008

**Objet :** Projet Tempus Meda JEP-33008-2005 – « FORGEMAT »  
Demande de prolongation de la période d'éligibilité

Madame le Chef d'Unité,

En accord avec les membres du consortium du projet FORGEMAT cité en référence, nous aimerions pouvoir bénéficier d'une prolongation de la période d'éligibilité des dépenses de notre projet Tempus jusqu'au 31 juillet 2010 (soit 5 mois) celle-ci n'ayant pas d'impact sur le budget qui resterait inchangé.

Cette demande est justifiée par les éléments suivants :

Le règlement des études et des évaluations des deux formations dont fait l'objet le projet Tempus « FORGEMAT », à savoir la Filière d'Ingénieur en Génie des Matériaux (IGM) et le Master Sciences et Techniques des Matériaux (MSTM), prévoit le module du Projet de Fin d'Etudes (PFE) au dernier semestre des ces deux dernières (correspondant à la période allant du 01 Février au 31 Juillet 2010).

En effet, les étudiants de la filière d'ingénieur ne peuvent s'inscrire en module du PFE qu'après la validation des deux premières années et du 5<sup>ème</sup> semestre et ceux du master après la validation de la 1<sup>ère</sup> année et du 3<sup>ème</sup> semestre. Par conséquent le PFE ne peut pas être programmé avant Février 2010.

La mobilité des étudiants chez les partenaires européens dans le cadre du projet Tempus est prévue pour le dernier semestre des deux formations (2<sup>ème</sup> semestre de l'année 2009-2010) et qui correspond au semestre réservé au PFE. Elle concernera 10 étudiants qui seront sélectionnés en fonction de leurs résultats obtenus lors de leur cursus universitaire. Une attention particulière sera donnée aux connaissances linguistiques.

La période d'éligibilité du projet Tempus FORGEMAT étant du 01 Septembre 2006 au 28 Février 2010, nous souhaiterions pouvoir bénéficier d'un avenant à la durée du projet pour pouvoir financer cette mobilité internationale des étudiants marocains prévue dans le contrat.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande, nous vous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Madame le Chef d'Unité, l'expression de nos salutations distinguées.

François LAURENT  
Président de l'INPL

